



# L'agriculture globale et la libéralisation : où est la juste mesure ?

Les principales prises de positions dans les négociations de l'OMC sur l'agriculture

## Table des matières

### Aperçu

<b>Un aperçu des négociations de l'OMC sur l'agriculture</b>	<b>3</b>
L'importance des négociations pour les pays en développement	3
Les repères du déroulement des négociations	3
Les questions les plus importants	3

### International

<b>Les positions</b>	<b>5</b>
Les multifonctionalistes	5
Les USA	5
Les positions communes à l'UE et aux USA	6
Pays en développement	6
Les voix des organisations internationales	7
Vue d'ensemble des positions concrètes de trois acteurs significatifs dans les négociations de l'OMC sur l'agriculture	8

### Suisse

<b>Les positions en Suisse</b>	<b>11</b>
La position des organisations de développement	11
La position des paysans	11
La position des associations économiques suisses	12
La position officielle de la Suisse	12

### Constat

<b>Constat : Points d'accord et d'achoppement</b>	<b>13</b>
---	-----------

### Bibliographie

<b>Lectures recommandées</b>	<b>14</b>
Vue d'ensemble, Informations générales, Etudes de cas	14
Prises de position	15



Illustration sur la page de titre :  
Marché en Myanmar, Foto : Swissaid

## Edition

*InfoResources Focus* paraît deux à trois fois par an en anglais, français et espagnol. Il est gratuit et peut être commandé en format pdf ou imprimé à l'adresse ci-dessous.

*InfoResources* est composé des trois services d'information : *InfoForest / Intercooperation*, *Infothèque CDE* et *InfoAgrar* ; c'est un réseau fournissant et diffusant des informations sur les ressources naturelles et la coopération internationale. *InfoResources* est financé par la Direction pour le développement et la coopération (DDC).

**Equipe de rédaction** : Ruth Wenger, Cyrill Rogger, Susanne Wymann von Dach

**13** *InfoResources Focus* No 1/04 a été rédigé par Cyrill Rogger y Felix Hintermann de *InfoAgrar*. Nous vous fournissons volontiers de plus amples informations par e-mail.

**14**

**Contact** :  
*InfoResources*  
Länggasse 85  
3052 Zollikofen  
Tel: +41 31 910 21 91  
Fax: +41 31 910 21 54  
[Info@inforesources.ch](mailto:Info@inforesources.ch)  
[www.inforesources.ch](http://www.inforesources.ch)

© 2004 *InfoResources*

# Un aperçu des négociations de l'OMC sur l'agriculture

## L'importance des négociations pour les pays en développement

Les pays industrialisés participent chaque année pour quelques US\$ 50 milliards à la coopération au développement ; ils subventionnent dans le même temps leurs propres agricultures pour un total de US\$ 350 milliards. Cette comparaison permet de mesurer l'importance que revêt la réforme du commerce des produits agricoles pour les pays en développement. Une réduction des subventions dans les pays développés augmenterait sensiblement les possibilités pour les pays en développement d'exporter leurs produits ou de les vendre sur leurs propres marchés.

La Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Cancún a montré que les pays en développement défendaient plus manifestement leurs exigences que jusqu'à présent. Elle a cependant aussi montré qu'un accord dans les négociations sur l'agriculture était très difficile à trouver. Les positions varient entre pays industrialisés et en développement, au sein de ces mêmes groupes de pays et même dans un pays lui-même. Le texte suivant résume ces positions de la manière la plus neutre et impartiale possible.

## Les repères du déroulement des négociations

Les négociations actuelles de l'OMC sur l'agriculture ont débuté en l'an 2000. Elles ont été prévues dans l'Accord de l'OMC sur l'agriculture de 1995 afin de poursuivre les mesures de libéralisation du commerce des produits agricoles qui y furent introduites. Deux Conférences ministérielles ont eu lieu depuis lors : la Conférence de Doha de novembre 2001 a concrétisé le mandat des négociations sur l'agriculture et adopté un calendrier pour les conclure ; et la Conférence ministérielle de Cancún de septembre 2003. Cette dernière avait un but précis dans le domaine de l'agriculture : les Etats étaient censés présenter des propositions exhaustives de leurs engagements en matière de libéralisation, selon des modalités convenues auparavant. Ce processus a échoué car les positions divergentes ont empêché un accord sur des modalités concrètes. Le calendrier prévoit en principe une clôture des négociations sur toutes les questions avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Mais ce délai est largement remis en question depuis Cancún.

## Les questions les plus importants

### Accès aux marchés

La principale préoccupation est la réduction des tarifs d'importation sur les produits agricoles. Ces tarifs varient d'un produit à l'autre. De plus, il existe des « contingents tarifaires », c'est-à-dire un volume défini des produits importés pour lesquels les droits de douane sont moins élevés. La discussion porte sur les questions suivantes : de combien et à quel rythme faut-il diminuer les tarifs ? Faut-il aussi harmoniser les différents tarifs sur les différents produits dans les différents pays ? Les contingents tarifaires doivent-ils être revus à la hausse ? Peut-on les gérer de manière plus transparente ? Est-il judicieux de maintenir une « clause de sauvegarde spéciale » qui offre

la possibilité de poser des restrictions temporaires à certaines importations afin de se protéger contre des variations brusques de prix ou de quantités ?

### **Soutien interne**

Les subventions de tout genre en faveur de l'agriculture d'un pays sont à regrouper sous cette appellation. Ces subventions sont classées en trois catégories, selon la terminologie de l'OMC : la « catégorie orange » regroupe toutes les mesures de soutien ayant des effets de distorsion sur les échanges commerciaux, en particulier celles qui influencent les prix des produits ou leur quantité. Font partie de la « catégorie bleue » les mesures faisant en principe partie de la première catégorie, mais qui contraignent les paysans à limiter leur production. La « catégorie verte » regroupe les mesures n'ayant que peu ou pas d'effets de distorsion sur les échanges commerciaux, telles que les compensations financières indépendantes des produits ou des prix que les paysans reçoivent directement, ou les programmes de la protection de l'environnement ou de développement régional. D'après les règles établies aujourd'hui, les subventions de la première catégorie doivent être réduites, ce qui n'est pas le cas des subventions des deuxième et troisième types. La question est de savoir de combien et à quelle vitesse les mesures de soutien doivent être réduites et lesquelles pourront encore être autorisées à l'avenir.

### **Subventions à l'exportation**

Cette notion regroupe les mesures pour baisser les prix ou toute aide aux exportations agricoles. En plus des subventions directes, les crédits à l'exportation, les entreprises commerciales d'État exportatrices privilégiées ou les aides alimentaires peuvent aussi avoir un effet de ce type. Le débat tourne surtout autour des questions suivantes : de combien et à quel rythme faut-il réduire les subventions à l'exportation, quels sont les produits à prendre en compte en priorité, quelles règles faut-il établir pour les autres mesures à effet similaire ?

### **Traitement spécial et différencié**

Cette appellation – parfois aussi nommée « catégorie développement » – regroupe les discussions autour des traitements spéciaux qui prennent en compte les besoins des pays en développement et qui doivent leur permettre d'atteindre des objectifs tels que l'amélioration de la sécurité alimentaire et le développement rural. Deux questions sont au cœur du débat : premièrement, jusqu'à quel point les pays industrialisés doivent-ils réduire leurs obstacles au commerce au profit, plus particulièrement, des pays en développement ? Deuxièmement, jusqu'à quel point peut-on permettre aux pays en développement d'avoir la possibilité de protéger et de soutenir leur propre agriculture ? Il reste encore la question de savoir s'il faut faire une distinction entre les différents pays en développement.

### **Considérations autres que d'ordre commercial**

L'agriculture a des objectifs à remplir qui vont au-delà des questions commerciales, par exemple le développement rural durable, la protection de l'environnement ou la sécurité alimentaire. La question est de savoir quel poids il faut donner à ces considérations, s'il est nécessaire d'élaborer une réglementation particulière à leur intention ou si elles peuvent être prises en compte dans le cadre des réglementations existantes.



## Les positions

Les positions des acteurs principaux des négociations de l'OMC figurent en résumé dans ce qui suit. Ceux-ci sont répartis en trois groupes selon leurs orientations principales. Les prises de position marquantes des organisations non gouvernementales sont données en complément. Un tableau donne ensuite des renseignements détaillés concernant les concessions et exigences de trois acteurs significatifs.

### Les multifonctionalistes

*L'Union européenne* se prononce pour une libéralisation accrue des échanges agricoles. En tant que « multifonctionnaliste » convaincue, elle entend conserver une agriculture multifonctionnelle qui prenne en compte les exigences environnementales, le développement rural, la sécurité alimentaire et d'autres intérêts des consommateurs. Selon l'Union européenne, ce genre de considération autre que d'ordre commercial ne doit pas être sacrifié sur l'autel du libéralisme ; il doit au contraire être favorisé dans le sens d'une réorientation des buts de l'agriculture pour tendre de la quantité vers la qualité. L'UE reconnaît, en tant que principal importateur mondial de denrées agricoles en provenance des pays en développement, les besoins spécifiques de ceux-ci et est largement prête à leur concéder des réglementations d'exception.

L'UE plaide pour une réduction modérée et égale des tarifs d'importation pour tous. Elle se prononce pour le maintien des mesures de soutien interne, en particulier lorsque celles-ci ne sont pas liées à la production. Les subventions à l'exportation et les mesures à effet similaire doivent être diminuées. Les pays en développement doivent recevoir un traitement préférentiel en ce qui concerne l'accès aux marchés et ils devraient conserver la possibilité de protéger mieux et plus longtemps leurs propres marchés que les pays industrialisés.

L'UE relie un accord dans le domaine de l'agriculture à d'autres démarches de libéralisation dans des domaines non agricoles.

Le **G9**, dans lequel la Suisse est aussi représenté, partage en grande partie la position de l'UE. Il est cependant plus réticent à réduire les tarifs d'importation et il attribue beaucoup d'importance aux considérations autres que d'ordre commercial.

De nombreux *pays en transition* se prononcent également pour une libéralisation progressive, pour le maintien de mesures de soutien ainsi que pour la prise en compte des considérations autres que d'ordre commercial. De toutes manières leurs agricultures sont en cours de réforme et ils ne sont membres de l'OMC que depuis peu.

### Les USA

L'ouverture des marchés représente pour les USA la question centrale en raison de l'importance de leur production agricole exportatrice. Les barrières commerciales doivent tomber et des conditions concurrentielles identiques doivent être créées pour tous. L'idée de base est que l'ouverture des marchés conduira à une croissance globale.

*« Tout soutien à l'agriculture n'est pas à diaboliser. L'objectif commun de l'OMC est de réduire toute subvention agricole qui fausse le commerce international et porte atteinte aux intérêts des pays en développement. Le reste est de la rhétorique.*

*En d'autres termes : nous défendons notre droit à soutenir nos paysans avec vigueur. Il n'est pas du ressort de l'OMC, ou d'un quelconque de nos partenaires commerciaux de nous dicter de supprimer l'agriculture européenne avec tous les emplois, les bénéfices pour l'environnement et l'héritage culturel que nous apportent nos paysans. Les sociétés du monde entier doivent avoir le droit de décider quels biens et services publics sont importants pour elles et ce qu'elles veulent soutenir. Mais, bien sûr, cela doit être fait en respectant le commerce. »*

*Dr Franz Fischler, membre de la Commission européenne : responsable de l'agriculture, du développement rural et de la pêche. Conférence de presse avant la Conférence ministérielle de Cancún, Bruxelles, le 4 septembre 2003-12-23*

*Groupe des 9 :  
Bulgarie, Islande, Israël, Japon, Lichtenstein,  
Norvège, Suisse, Corée du sud, Taiwan*

« Une conclusion couronnée de succès pour le Cycle de Doha, » (...), « produirait d'énormes bénéfices pour le monde entier, surtout pour les fermiers et éleveurs américains hautement compétitifs.

C'est parce que le succès continu de l'agriculture américaine est lié à des marchés ouverts. Nous produisons considérablement plus de nourriture et de fibres que nous n'en consommons. Nous avons par conséquent besoin de l'accès aux consommateurs des marchés étrangers. » (...)

« Un meilleur accès aux marchés étrangers garantira davantage de sécurité économique dans l'avenir pour l'agriculture américaine. »

Ann M. Venman, Secrétaire  
du Département d'Agriculture des USA  
Delta Farm Press, 6. September 2003  
[www.fas.usda.gov/itp/wto/cancun/wto\\_b4.htm](http://www.fas.usda.gov/itp/wto/cancun/wto_b4.htm)

Les USA militent donc pour une libéralisation plus importante que l'UE. Ils proposent que les tarifs d'importation soient nettement diminués, proportionnellement aux tarifs existants, jusqu'à être supprimés à moyen terme. Les mesures de soutien interne doivent pouvoir être maintenues mais en étant diminuées et liées à des conditions plus sévères. Les subventions à l'exportation doivent être supprimées après une période de transition et les crédits à l'exportation soumis à des règles plus strictes. Pour certains produits – non désignés – des engagements de réduction additionnels pourront encore être convenus. Les USA plaident pour des exemptions en faveur des pays en développement, mais seulement dans certains domaines spécifiques.

Les subventions accrues accordées à l'agriculture américaine ces dernières années et en particulier la nouvelle loi adoptée en 2002 – le fameux « farm bill » – laissent du moins planer quelques doutes sur la profession de foi des USA pour une libéralisation généralisée.

## Les positions communes à l'UE et aux USA

Afin de faire avancer les négociations sur l'agriculture et à la demande d'autres états, l'UE et les USA ont publié une déclaration commune le 18 août 2003. Les deux partenaires se sont accordés sur beaucoup de points. Ils n'ont par contre pas pu se mettre d'accord sur des sujets à controverse tels que les considérations autres que d'ordre commercial, la clause de sauvegarde spéciale ou les périodes de transition. Le document ne contient, en outre, aucun chiffre concret concernant les divers objectifs de réduction.

## Pays en développement

Les pays en développement ont pris de l'importance ces derniers temps dans les négociations sur l'agriculture. Ils sont cependant loin de montrer un front uni ; ceci s'explique en particulier par les conditions agricoles très diverses d'un pays à l'autre. Plusieurs groupes d'intérêt de tailles diverses se distinguent et se recoupent. Le dénominateur commun des pays en développement peut se résumer ainsi : réduction importante des barrières commerciales et des mesures de soutien (davantage que ce que l'UE et les USA proposent) et en même temps mise en place de traitement spécial efficace en faveur des pays en développement pour le soutien de leurs buts de développement.

Le **Groupe de Cairns** ne peut figurer parmi les pays en développement qu'avec des réserves, car trois états industrialisés en font partie. Il comprend des exportateurs importants de denrées alimentaires qui, parmi les acteurs internationaux, prônent le plus manifestement une libéralisation rapide. Le groupe se prononce, comme les USA, pour une diminution importante des tarifs, mais exige en particulier une réduction massive des mesures de soutien interne et des subventions à l'exportation ; les pays en développement sont souvent défavorisés par de tels instruments mesures et n'en disposent d'ailleurs pas souvent. Le groupe demande aussi des réglementations spéciales pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés (PMA). Le groupe est d'avis que les pays en développement doivent par exemple obtenir la possibilité d'instaurer des tarifs supplémentaires sur les produits subventionnés des pays industrialisés.

Groupe Cairns: Afrique du Sud, Argentine, Australie, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Indonésie, Malaisie, Nouvelle Zélande, Paraguay, Philippines, Thaïlande, Uruguay

Le **G21** recoupe en partie le Groupe de Cairns, mais comprend aussi de grands pays en développement – entre autres la Chine et l'Inde – et représente environ 65 % des paysans de la planète. Le groupe propose que les différents objectifs de réduction se situent dans le même cadre que ceux du Groupe de Cairns, tout en étant spécifiques à certains produits : par exemple, les tarifs à l'importation, souvent très élevés, sur les produits transformés doivent être fortement diminués ; et sur des produits qui proviennent essentiellement de pays en développement, les tarifs doivent être totalement supprimés. Les soutiens internes et les subventions à l'exportation des pays développés pour des produits concernant plus particulièrement des pays en développement doivent être davantage et plus rapidement réduits. En plus d'objectifs de réduction moins sévères, le G21 demande de nombreuses réglementations spécifiques pour les pays en développement, telles qu'une clause de sauvegard spéciale qui autorise des restrictions temporaires à l'importation, des possibilités supplémentaires de soutien interne pour les pays en développement ou la détermination de produits pour lesquels ces pays ne devront pas baisser leurs tarifs d'importation.

Les Etats de *l'Union Africaine, le Groupe des Etats d'Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP)* et le groupe des *pays les moins avancés (PMA)* placent les notions de développement rural et de garantie des moyens d'existence au premier plan. Comme les deux précédents groupes, ils se prononcent pour une réduction massive des soutiens internes et des subventions à l'exportation. Ils sont cependant plus réservés quant à la diminution des tarifs d'importation, car ils s'efforcent de maintenir leurs préférences commerciales actuelles. L'érosion de ces préférences pourrait être neutralisée par un mécanisme de compensation. Diverses autres mesures pourraient favoriser les capacités d'exportation de ces pays : un programme d'amélioration de l'offre d'exportation de produits agricoles, la réduction des obstacles techniques au commerce ou une aide à la réalisation de normes correspondantes et l'exemption de tarifs douaniers pour les produits en provenance des PMA. Les PMA devraient d'une manière générale être le plus possible exemptés de toute barrière commerciale et d'obligation de réduction.

En plus de ces groupes significatifs se trouvent quelques autres groupes aux exigences orientées vers leurs propres spécificités économiques. *Les Pays en développement importateurs nets de produits alimentaires (NFIDC)* se trouvent par exemple confrontés à des problèmes particuliers : la réduction des subventions à l'exportation exigée de façon générale entraîne un renchérissement problématique des importations de denrées alimentaires dans ces pays. Ceux-ci exigent un mécanisme compensatoire pour amortir ces effets négatifs.

### Les voix des organisations internationales

A côté des pays membres de l'OMC, des organisations internationales gouvernementales et plus particulièrement non gouvernementales constituent des acteurs importants des discussions portant sur le système international de commerce agricole. Malgré quelques divergences dans les détails, la majorité des ONG se rangent dans la grande alliance critique de la mondialisation et de l'OMC dont font partie d'innombrables organisations de développement, de paysans et de protection de l'environnement, des syndicats et des organisations confessionnelles. Cette alliance remet pour le moins en question la légitimité de l'OMC ; ce n'est pas le système multilatéral, mais les structures antidémocratiques et le but de la libéralisation à tout prix du commerce qui sont dénoncés.

*Groupe des 21 : Afrique du Sud, Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Egypte, Equateur, Guatemala, Inde, Mexique, Nigeria, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Thaïlande, Venezuela*

« Les pays en développement participent au système d'échanges multilatéral dans l'espoir de promouvoir leur développement économique et non parce que la libéralisation est une fin en elle-même. Le système doit être à la hauteur de ces attentes. Des mesures efficaces doivent être mises en place afin que les échanges commerciaux deviennent un moteur de croissance et de développement humain. Les différences de niveau de développement et de capacité des divers pays à assumer leurs obligations imposent de s'assurer que des règles égales ne soient pas appliquées à des joueurs de niveau inégal. »

*Déclaration de Son Excellence Arun Jaitley, Ministre du commerce, de l'industrie, de la loi et de la justice de l'Inde, Conférence ministérielle de Cancún, 10 septembre 2003*

« Les négociations de l'OMC continuent à être motivés par l'approche « libéralisez, nous subventionnons » de l'UE et des USA. L'hypocrisie et le double langage continuent à régner en maîtres. L'impressionnante rhétorique de l'UE sur un « Agenda de développement de Doha » sonne creux. »

*Bob van Dillen, CIDSE Alliance de 15 organisations catholiques d'Europe et d'Amérique du Nord œuvrant pour le développement*

## Vue d'ensemble des positions concrètes de trois acteurs significatifs dans les n

	<b>UE</b>
Accès au marchés	<p>Dans un délai de 6 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des tarifs d'importation d'environ 36 %, d'au minimum 15 %</li> <li>• Réduction notable des tarifs excessives sur les produits transformés en provenance des pays en développement (PED)</li> <li>• Transparence accrue des procédures administratives pour les contingents tarifaires</li> <li>• Maintien de la clause de sauvegarde spéciale dans le cas de fluctuations brutales de quantité/ de prix</li> <li>• Protection des indications géographiques</li> </ul>
Soutien interne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % de toutes les mesures de soutien interne ayant des effets de distorsion sur le commerce</li> <li>• Définition plus rigoureuse des soutiens aux produits/ prix d'exportation</li> <li>• Suppression des clauses permettant les exceptions</li> <li>• Prise en compte des intérêts des PED</li> <li>• Maintien des paiements directs dans les programmes de limitation de production (catégorie bleue)</li> <li>• Maintien des programmes de soutien au profit de l'environnement, du développement durable, etc. qui ne constituent pas une entrave au commerce (catégorie verte)</li> </ul>
Subventions à l'exportation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des subventions à l'exportation d'environ 45 %, flexibilité pour tous les produits, traitement égal pour toutes les formes de subventions</li> <li>• Suppression des subventions pour certains produits importants destinés aux PED</li> <li>• Règles plus strictes et transparence accrue pour les crédits à l'exportation, l'aide alimentaire et les entreprises commerciales d'Etat pour réduire les infractions aux obligations de réduction</li> </ul>
Traitement spécial et différencié	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès libre de tarifs et de contingents aux marchés dans les pays industrialisés et les nouveaux pays industrialisé (NPI) pour les produits en provenance des pays les moins avancés</li> <li>• L'importation libre de tarifs des produits agricoles en provenance des PED à destination des pays industrialisés doit constituer au moins 50 % des importations totales provenant des PED</li> <li>• Moindres obligations et délais prolongés pour la réduction des tarifs dans les PED, clause de sauvegarde spéciale pour les PED</li> <li>• Possibilité de soutien interne pour favoriser le développement</li> <li>• Engagement pour la coopération au développement</li> </ul>
Considérations autres que d'ordre commercial	<p>Les considérations importantes suivantes doivent être prises en compte de façon appropriée : sécurité sanitaire des produits alimentaires, labelling, sécurité alimentaire dans les PED, protection de l'environnement, soutien au développement durable et protection des animaux</p>



## Négociations de l'OMC sur l'agriculture (en octobre 2003)

USA	G21 (Les propositions ne contiennent aucun chiffre concret)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Harmonisation des tarifs d'importation, tarifs maximum de 25 % dans un délai de 5 ans, détermination d'une date pour une levée complète de tous les tarifs</li> <li>• Augmentation de 20 % des contingents tarifaires et suppression des taxes pour ces contingents en 5 ans et simplification des procédures administratives</li> <li>• Suppression des privilèges à l'importation pour les entreprises commerciales d'Etat</li> <li>• Suppression de la clause de sauvegarde spéciale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des tarifs d'importation selon les produits : selon pourcentage défini, une formule d'harmonisation ou totalement</li> <li>• Réduction plus importante des taxes sur les produits transformés</li> <li>• Levée des tarifs pour les produits tropicaux et les produits en provenance des PED</li> <li>• Définition de taxes douanières maximales</li> <li>• Augmentation des contingents tarifaires, suppression des tarifs pour les contingents et instauration de règles plus strictes pour les procédures administratives</li> <li>• Suppression de la clause de sauvegarde spéciale</li> <li>• Résolution du problème de l'érosion des préférences commerciales</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des soutiens qui constituent une entrave au commerce à 5 % de la valeur totale de la production agricole en l'espace de 5 ans ; détermination d'une date pour la suppression totale de ces soutiens</li> <li>• Pas de traitement spécial pour les paiements directs dans les programmes de limitation de production (catégorie bleue)</li> <li>• Maintien des programmes de soutien qui n'ont pas d'effet de distorsion sur le commerce (catégorie verte)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction substantielle pour les pays industrialisés des soutiens qui ont un effet de distorsion sur le commerce, réduction importante pour les produits concernés par des subventions élevées et en particulier pour les produits d'exportation</li> <li>• Déterminer une réduction minimale pour la première année</li> <li>• Pas de traitement spécial pour les paiements directs dans les programmes de limitation de production (catégorie bleue)</li> <li>• Limitation des exceptions</li> <li>• Critères plus sévères pour les versements directs selon les critères de la catégorie verte dans les pays industrialisés</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suppression des subventions à l'exportation dans un délai de 5 ans</li> <li>• Règles plus strictes pour les entreprises commerciales d'Etat: suppression des monopoles d'exportation et des privilèges financiers, transparence accrue</li> <li>• Interdiction des taxes à l'exportation, avec exceptions pour les PED</li> <li>• Définitions de règles pour les crédits à l'exportation</li> <li>• Déclaration obligatoire et transparence accrue pour l'aide alimentaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suppression des subventions à l'exportation, celles qui sont indispensables pour les PED, suivies des autres</li> <li>• Règles plus strictes pour les crédits à l'exportation, pour les programmes de garantie et de sécurité pour empêcher les infractions aux obligations concernant les subventions, avec exceptions pour les pays les moins développés et les PED importateurs nets de produits alimentaires</li> <li>• Réduction de l'entrave au commerce provoquée par l'aide alimentaire</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à l'augmentation des contingents tarifaires au profit de l'offre venant des PED non traditionnels</li> <li>• Droit exclusif pour les PED de prélever des taxes à l'exportation (p.ex. pour favoriser la production pour le marché intérieur)</li> <li>• Exemption des obligations de réduction pour les PED pour la mise en œuvre de programmes spécifiques de soutien en faveur des paysans à ressources limitées pratiquant l'agriculture de subsistance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moindres obligations et délais prolongés pour la réduction des tarifs pour les PED</li> <li>• Détermination de produits pouvant bénéficier de protections particulières</li> <li>• Pas d'augmentation des contingents tarifaires et pas de réduction des taxes au sein des contingents pour les PED</li> <li>• Clause de sauvegarde spéciale pour les PED</li> <li>• Pas d'obligation pour les PED de réduire les subventions à l'exportation en faveur du marketing et du transport</li> <li>• Exceptions supplémentaires pour des programmes de soutien interne en faveur du développement rural dans les PED</li> </ul>
Ne sont pas discutés	Devraient être pris en compte, la question principale étant de favoriser le développement rural

**Oxfam International** – l'une des grandes organisations internationales d'aide au développement – réclame un meilleur accès aux marchés pour les pays en développement et la fin des subventions agricoles dans les pays développés, qu'Oxfam qualifie de « dumping agricole ». Les pays les plus pauvres devraient pouvoir mieux protéger leur propre agriculture contre les importations à bas prix. Oxfam critique la domination de l'OMC par le double langage des riches nations industrialisées qui d'un côté – soutenus par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) – pressent les pays en développement à ouvrir leurs marchés agricoles et de l'autre tentent par tous les moyens de protéger leurs propres agricultures.

La critique de l'OMC émise par **Greenpeace** se focalise surtout sur la prise en compte insuffisante des questions d'environnement. Dans le cadre des accords agricoles, Greenpeace donne également priorité aux productions agricoles durables et locales, plutôt qu'à la libéralisation du commerce. Greenpeace constate que l'environnement est généralement le grand perdant du libre-échange et se prononce donc pour des éco-labels ; certains pays en développement rejettent cependant ces mesures, les considérant comme des barrières commerciales non tarifaires. C'est en faveur de restrictions commerciales sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) que Greenpeace se prononce le plus vigoureusement.

*« L'Europe s'exprime haut et fort sur la responsabilité sociale mais protège ses marchés agricoles à tel point que les cours mondiaux s'effondrent. Nous n'avons pas de subventions et sommes obligés de supprimer nos tarifs à l'importation afin de pouvoir recevoir des aides. On nous enferme dans un cycle de pauvreté et de marginalisation. »*

*Fiona Black, Service des troupeaux laitiers de Jamaïque*

L'organisation internationale de petits paysans **Via Campesina** considère que les droits des paysans et la souveraineté alimentaire (food sovereignty) sont mis en péril par les négociations sur l'agriculture de l'OMC. Les petits paysans luttent contre l'obligation d'ouvrir les marchés agricoles et exigent l'exclusion de l'agriculture des négociations de l'OMC. Ils proposent en contrepartie la création d'un comité pour l'agriculture durable. Il serait ainsi possible d'analyser les conséquences de la libéralisation du commerce sur la sécurité alimentaire mondiale, et de proposer des solutions pour l'amélioration de celle-ci.

**La FAO** souligne dans son constat d'observatrice lors de la Conférence ministérielle à Cancún le rôle central du commerce agricole dans la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et la croissance. Elle admet cependant que depuis le « Cycle d'Uruguay », les importations alimentaires des PMA et des NFIDC ont augmenté et leurs exportations ont diminué. Pour la lutte globale contre la pauvreté, il serait pourtant souhaitable que le développement se fasse en sens contraire car 70 % des personnes en situation de très grande pauvreté vivent dans les zones rurales des pays en développement. Par conséquent, la FAO somme les pays industrialisés de réduire leurs subventions à l'exportation et leurs tarifs sur les produits importés des pays en développement.

## Les positions en Suisse

D'après l'OCDE, 70 % des revenus des exploitations agricoles suisses proviennent des caisses de l'Etat. L'agriculture la mieux protégée du monde se trouve en contradiction avec les efforts de libéralisation des négociations actuelles de l'OMC. La Suisse poursuit une politique de l'agriculture, à la fois de marché et durable, en rétribuant les performances n'ayant pas d'effets de distorsion sur les échanges commerciaux, telles l'entretien du paysage ou la conservation des ressources naturelles. De telles mesures de soutien sont autorisées dans le cadre de l'OMC. La justification des restrictions d'importations pose en revanche davantage de problèmes. La politique agricole suisse se retrouve ainsi en conflit non seulement avec les efforts de libéralisation de l'OMC mais aussi avec les buts de sa propre politique de développement. En effet, les tarifs protectionnistes élevés sont perçus pour partie au moins au détriment des intérêts des producteurs agricoles des pays du Sud. Ceux-ci voient en outre les normes phytosanitaires et techniques dictées par la Suisse comme des mesures protectionnistes supplémentaires d'un pays industrialisé.

### La position des organisations de développement

Selon les oeuvres d'entraide suisses, l'agriculture joue un rôle central dans le renforcement des marchés locaux dans les pays en développement ainsi que dans la promotion de l'emploi et d'un développement rural durable. Le droit à une politique agricole autonome et la création rapide de marchés intérieurs porteurs font donc partie des exigences de politique de développement de la Communauté de travail des organisations de développement suisses.

La Déclaration de Berne (DB) critique par exemple les tarifs protectionnistes suisses élevés pour le sucre. Elle demande une réduction massive des tarifs douaniers maximum sur les produits agroalimentaires. Elle demande aussi la suppression des subventions à l'exportation. D'après la DB, les pays en développement devraient avoir la possibilité d'imposer des tarifs aux produits d'importation bon-marchés afin de garantir leur souveraineté alimentaire. Dans le cadre du traitement spécial et différencié, la Suisse se doit d'intervenir avec plus de motivation en faveur de cette requête des pays en développement.

Autant la DB que les oeuvres d'entraide suisses constatent que depuis l'entrée en vigueur des accords de l'OMC sur l'agriculture, ce sont surtout les pays en développement qui ont ouvert leurs marchés tandis que les pays industrialisés ont continué à se protéger efficacement contre les entrées de produits agricoles du Sud. Elles sont donc très critiques par rapport à l'OMC et à la libéralisation du commerce agricole, et elles exigent une analyse précise des conséquences des accords agricoles existants sur la sécurité alimentaire dans le monde, avant que de nouvelles mesures de libéralisation soient introduites.

*D'un point de vue politique de développement, la Suisse doit éviter « une libéralisation forcée »*

*Peter Niggli, Directeur de la Communauté de travail des organisations de développement suisses dans le Tagesanzeiger du 24.02.03*

### La position des paysans

« Les paysans suisses ne supporteront pas une libéralisation se rajoutant à celle de la réforme agraire nationale en cours » : telle est la position très claire de l'Union suisse des paysans (USP).

L'USP perçoit les différences d'exigences d'un pays à l'autre en matière de qualité, de méthodes de production et de protection des animaux comme un problème fondamental. L'étiquetage sans faille des produits donnant des informations sur la qualité et le mode de production est donc une priorité pour le l'USP.

Les paysans exigent aussi qu'une plus grande importance soit donnée au principe de précaution dans les négociations. Selon celui-ci, s'il existe une présomption d'effets nocifs pour la santé ou pour l'environnement lors de l'importation d'un produit, la charge de la preuve incombe à l'exportateur. Beaucoup de paysans des pays en développement voient dans cette obligation une mesure protectionniste des nations industrialisées.

La « Coordination suisse OMC » pour un commerce mondial équitable fait partie de l'alliance internationale qui critique l'OMC. L'USP et l'Association des petits paysans suisses s'y engagent aux côtés des organisations de développement, environnementales, confessionnelles et syndicales. Ces partenaires exigent tous que soit donné aux mesures de libéralisation du commerce un rôle moins grand qu'à l'agriculture et au rôle vital que celle-ci joue dans le développement rural durable.

### La position des associations économiques suisses

Pour l'économie suisse, il n'existe aucune autre alternative à une économie de marché fonctionnelle à l'échelle globale. Economiesuisse, la Fédération des entreprises suisses, par exemple, soumet tous les aspects des négociations de l'OMC à ce principe. Les représentants de l'économie suisse sont persuadés que les efforts de libéralisation en cours auront des avantages importants, tant pour les pays en développement que pour les pays industrialisés. Ils plaident donc en faveur des réformes en cours de la politique agricole suisse, mais critiquent en même temps la lenteur avec laquelle elles sont mises en œuvre. Après l'échec de la Conférence ministérielle de Cancún, Economiesuisse déplore que les exigences de réforme dans le dossier agricole puissent être mises en cause au détriment de l'économie nationale. Certains représentants de l'économie suisse ont même été jusqu'à rendre le protectionnisme agricole suisse co-responsable de l'échec des négociations de Cancún.

### La position officielle de la Suisse

La position suisse dans les négociations est déterminée d'une part par les ambitions de libéralisation de l'économie suisse et d'autre part par la protection des paysans suisses. L'administration fédérale adopte une attitude nuancée face à la question de savoir dans quelle mesure la libéralisation du commerce agricole a des effets inhibiteurs ou avantageux. Selon elle, la grande diversité des structures de production et d'exportation, l'importance du commerce extérieur et les grandes différences géographiques ne font maintenant plus apparaître les pays en développement comme une entité homogène dans leurs demandes. Donc, la dose optimale de libéralisation ne peut pas être fixée de la même façon pour tous. Pour la Suisse officielle, il est incontestable qu'un accès facilité aux marchés créera des conditions favorables à la croissance économique. L'élément déterminant pour combattre la pauvreté est cependant moins l'ouverture des marchés que la qualité de la croissance et des politiques économiques et sociales nationales.

La Suisse soutient par principe l'idée que les pays en développement puissent bénéficier de diverses règles d'exception pour se protéger des conséquences du libre-échange qui leur seraient insupportables. Il paraît cependant extrêmement difficile de déterminer quels producteurs doivent ou non bénéficier de telles mesures. Il est à noter que ces mesures d'exception font progresser les pays en développement dans la direction opposée à celle que prennent les pays industrialisés.

*C'est face au protectionnisme des riches pays du Nord, de la Suisse officielle surtout, que la 5ème Conférence ministérielle a échoué ; les buts non agricoles visés qui auraient apporté une amélioration du niveau de vie à 95 % de la population mondiale sont aussi tombés à l'eau.*

*Jürg R. Zeller, Directeur de l'organisation d'entraide du commerce d'importation et de gros*

*Il est certainement plus important que des PME industrielles et la petite production agricole puissent croître que les exportations d'or d'une entreprise minière étrangère.*

*Brigitte Cuendet, Daniel Langenegger et Matthias Meyer Task Force OMC/Développement et Commerce, Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), Die Volkswirtschaft 8 – 2003*

## Constat : Points d'accord et d'achoppement

---

Tous les états membres de l'OMC souscrivent d'une manière ou d'une autre à la libéralisation des marchés agricoles. En surface, l'unanimité sur le principe d'une diminution des tarifs sur les produits agricoles et des subventions à l'exportation semble régner. Les états sont aussi d'accord sur le principe d'une réduction des mesures de soutien interne attachées à la production et sur le fait que soient autorisés les paiements directs n'ayant pas d'effets de distorsion sur les échanges commerciaux, se situant dans le cadre de la « catégorie verte ». Suite à l'agenda de développement décidé à Doha, personne ne conteste le principe de l'octroi de mesures d'exception aux pays en développement afin de les préserver des conséquences désastreuses d'une ouverture précipitée des marchés.

Les positions des uns et des autres dans le dossier agricole sont cependant si divergentes qu'il n'est pas sûr que la date d'échéance des négociations du 1<sup>er</sup> janvier 2005 puisse être tenue. Trois points d'achoppement paraissent se dégager des positions présentées : les parties en présence ne sont pas d'accord sur les modalités concrètes de réduction des tarifs, des mesures de soutien et des subventions : qui doit réduire quoi, comment, de combien et jusqu'à quand ? Le désaccord règne aussi quant au poids à donner aux considérations autres que d'ordre commercial, par exemple à la protection de l'environnement. Enfin, les avis sont partagés sur la question des mesures d'exception pour les pays en développement : quels pays doivent en bénéficier et dans quelle mesure ? La raison principale de cette lutte sur les modalités entre les états réside dans la diversité des conditions. Les structures de production et d'exportation ainsi que le cadre géographique varient non seulement entre pays en développement et industrialisés, mais aussi entre états au sein de ces deux groupes respectifs. En fin de compte, chaque état agit selon ses propres intérêts. Ce sont tantôt les possibilités de croissance par un meilleur accès aux marchés, tantôt l'acquisition de la souveraineté alimentaire grâce aux restrictions commerciales qui passent au premier plan.



## Lectures recommandées

La liste suivante propose un choix documenté et ciblé de documents et de sites Internet pertinents sur thème de négociations de l'OMC sur l'agriculture. Pour en faciliter la lecture, cette liste a été divisée en deux groupes :

**Vue d'ensemble, Informations Générales, Etudes de cas** (classé par ordre alphabétique du titre)



Vue d'ensemble et du contexte général



Etudes de cas

**Prises de position** (selon l'ordre dans lequel elles sont citées dans le texte principal)



Politiques, stratégies

De nombreux documents peuvent être téléchargés de l'Internet (consulté le 3 décembre 2003). Les autres documents font partie de la documentation d'InfoResources. Pour des informations complémentaires sur ce thème et ces publications, vous pouvez nous contacter par e-mail : [info@inforesources.ch](mailto:info@inforesources.ch).

## Vue d'ensemble, Informations générales, Etudes de cas



**Secrétariat d'Etat à l'économie (seco)**

### Doha-Runde – Positionen: Landwirtschaft

[www.seco.admin.ch/themen/aussenwirtschaft/wto/doha\\_verhandlungen/unterseite00098/index.html?lang=de](http://www.seco.admin.ch/themen/aussenwirtschaft/wto/doha_verhandlungen/unterseite00098/index.html?lang=de)

Présentation des négociations sur l'agriculture et des thèmes discutés les plus importants, selon le point de vue de la Suisse officielle (seulement en allemand).



**Xinshen Diao, Eugenio Diaz-Bonilla, Sherman Robinson**

### How Much Does it Hurt? Measuring the Impact of Agricultural Trade Policies on Developing Nations

**IFPRI, August 2003**

[www.ifpri.org/media/trade20030826.htm](http://www.ifpri.org/media/trade20030826.htm)

A l'aide d'un modèle, les auteurs tentent de quantifier les dégâts que les taxes et subventions des pays industrialisés peuvent faire subir aux pays en développement. Ils militent en faveur d'une réduction de ces obstacles et pour des règles d'exception pour les pays en développement. Il leur paraît en même temps important que les gouvernements de ces pays investissent davantage dans l'agriculture et le développement rural, avec l'aide des pays du Nord.



### Négociations de l'OMC sur l'agriculture : questions visées et état d'avancement.

**Division de l'information et des relations avec les médias du Secrétariat de l'OMC, 15 août 2003.**

[www.wto.org/french/tratop\\_f/agric\\_f/negs\\_bkgrnd00\\_contents\\_f.htm](http://www.wto.org/french/tratop_f/agric_f/negs_bkgrnd00_contents_f.htm)

Ce document donne une vue d'ensemble sur les négociations de l'OMC depuis mars 2000. Il dresse la liste des propositions présentées par les différents états, explique le déroulement des négociations et présente les différents thèmes et opinions exprimées en détail.

**Bilal, S., Pezaros, P.**

### **Negotiating the Future of Agricultural Policies**

***Agricultural Trade and the Millennium WTO Round, 2000, European Institute of Public Administration, Kluwer Law International, ISBN: 90-411-9818-0***

Ce livre, bien qu'ayant déjà été publié en 2000, contient beaucoup d'informations de fond qui ont encore valeur d'actualité, même après Cancún. Les contributions de 20 experts donnent des informations sur la toile de fond historique, le prochain cycle de négociations (celui en cours), les thèmes principaux des négociations sur l'agriculture ainsi que diverses perspectives de différents acteurs.



### **Organisation mondiale du commerce (OMC)**

**[www.wto.org](http://www.wto.org)**

Le site Internet de l'OMC propose une volumineuse information de fond sur les thèmes en discussion et sur les négociations actuelles et passées. En outre, tous les textes juridiques, les documents des prises de position des membres de l'OMC ainsi que d'autres documents officiels sont disponibles.



**FAO, Rome**

### **WTO Agreement on Agriculture: The Implementation Experience – Developing Country Case Studies**

***Commodity Policy and Projections Service, Commodities and Trade Division, 2003***

**[www.fao.org/DOCREP/005/Y4632E/Y4632E00.HTM](http://www.fao.org/DOCREP/005/Y4632E/Y4632E00.HTM)**

Des études de cas explorent l'influence exercée par les obligations définies dans l'Accords de l'OMC sur l'agriculture entré en vigueur en 1995 sur la politique agricole, le commerce et la sécurité alimentaire dans 23 pays en développement. Elles étudient aussi quelles sont les priorités et les considérations de ces pays pour les négociations en cours.



### **Prises de position**



Les sites Internet et documents suivants des principaux acteurs des négociations sur l'agriculture donnent des renseignements détaillés sur les différentes prises de position, sous forme de documents officiels, d'articles, de communiqués de presse, de discours ou de d'articles de fond.

### **L'Union européenne**

***Site Internet de la Commission européenne sur le commerce international agricole***

**[www.europa.eu.int/comm/agriculture/external/wto/index\\_en.htm](http://www.europa.eu.int/comm/agriculture/external/wto/index_en.htm)**

### **Les USA**

***The World Trade Organization & The U.S. Proposal for Global Agricultural Trade Reform***

***United States Department of Agriculture, Foreign Agricultural Service***

**[www.fas.usda.gov/itp/wto/](http://www.fas.usda.gov/itp/wto/)**

### **Les positions communes à l'UE et aux USA**

***Joint Initiative by EU and USA , 13 August, 2003***

**[europa.eu.int/comm/agriculture/external/wto/document/mod\\_en.pdf](http://europa.eu.int/comm/agriculture/external/wto/document/mod_en.pdf)**

### **The Cairns Group**

**[www.cairnsgroup.org](http://www.cairnsgroup.org)**

### **G 21**

***Agriculture – Framework Proposal***

***Proposition collective de l'Afrique du Sud, Argentine, Bolivie, Brésil, Chine, Colombie,***

*Costa Rica, Cuba, Equateur, Guatemala, Inde, Mexique, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Salvador, Thaïlande et Venezuela.*  
*Document WTO WT/MIN(03)/W/6, 4 septembre 2003, disponible sous ces références sur le site suivant : [docsonline.wto.org/gen\\_search.asp?searchmode=simple](http://docsonline.wto.org/gen_search.asp?searchmode=simple)*

### **Oxfam International**

*What Oxfam wants*

*[www.maketradefair.com/stylesheet.asp?file=01092003075136](http://www.maketradefair.com/stylesheet.asp?file=01092003075136)*

*Kevin Watkins*

*Trade, globalisation and poverty reduction: why the rules of the game matter*

*[www.maketradefair.com/assets/english/Kevin\\_Watkins\\_Carnegie.pdf](http://www.maketradefair.com/assets/english/Kevin_Watkins_Carnegie.pdf)*

### **Greenpeace**

*The 5th Ministerial Conference of the WTO, Cancun Mexico 10–14. September 2003*

*[www.greenpeace.org/international\\_en/multimedia/download/1/306498/0/q&A.pdf](http://www.greenpeace.org/international_en/multimedia/download/1/306498/0/q&A.pdf)*

### **Via Campesina**

*[www.viacampesina.org/rub\\_fr.php3?id\\_rubrique=132](http://www.viacampesina.org/rub_fr.php3?id_rubrique=132)*

### **FAO**

*Statement by Mr. Hartwig de Haen, Assistant Director-General (speaking as an observer)*

*[www.wto.org/english/thewto\\_e/minist\\_e/min01\\_e/statements\\_e/st95.pdf](http://www.wto.org/english/thewto_e/minist_e/min01_e/statements_e/st95.pdf)*

### **Déclaration de Berne (DB)**

*OMC – Agriculture, communiqué sur les négociations sur l’agriculture*

*[www.EvB.ch/index.cfm?page\\_id=653](http://www.EvB.ch/index.cfm?page_id=653)*

### **Communauté de travail des organisations de développement suisses**

*Recht auf Freihandel oder Recht auf Nahrung, prise de position sur la politique agricole internationale, document, 2/2003*

*[www.swisscoalition.ch/deutsch/files/D\\_PnDt2.pdf](http://www.swisscoalition.ch/deutsch/files/D_PnDt2.pdf)*

### **Union suisse des paysans**

*communiqué des paysans suisses sur les négociations de l’OMC en cours*

*[www.bauernverband.ch/de/medien/presse/2003/maerz/24-03.htm](http://www.bauernverband.ch/de/medien/presse/2003/maerz/24-03.htm)*

### **Association suisse des petits paysans**

*World Trade Organisation – WTO – und Agrarhandel, informations et prises de position sur les accords internationaux sur l’agriculture.*

*[www.kleinbauern.ch/Themen/WTO.htm](http://www.kleinbauern.ch/Themen/WTO.htm)*

### **Associations économiques suisses :**

*Economiesuisse : [www.economiesuisse.ch](http://www.economiesuisse.ch)*

*Communiqué : Nach dem Misserfolg der WTO-Ministerkonferenz in Cancún*

*[www.economiesuisse.ch/d/content.cfm?upid=D807A8E7-E7BB-4973-B82CFE627CE95B79&type=pdf&filetype=pdf](http://www.economiesuisse.ch/d/content.cfm?upid=D807A8E7-E7BB-4973-B82CFE627CE95B79&type=pdf&filetype=pdf)*

Les précédentes éditions de Inforesources Focus peuvent être commandées à l’adresse de la page 2 :  
Focus No 1/03 : Integrated Water Ressources Management (IWRM)